Mars 2015 Numéro 24

* bulletin d'informations de Grussenheim

Joyeuses Pâques

NOUVEAU SITE INTERNET : www.grussenheim.fr

Il arrive le 1er avril …
et ce n'est pas un poisson

Ce nouveau site a l'ambition d'être un outil au service de la commune et de ses habitants .
Il permettra à la commune de diffuser une information plus précise et plus rapide. Il permettra aux usagers de trouver facilement des renseignements pratiques.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

<u>Avril 2015</u>

samedi 4 ..... Chasse aux œufs (GJG)
mercredi 8 ..... Assemblée Générale du Comité de Jumelage
vendredi 10 ..... Haut-Rhin Propre (départ mairie 13 heures 30)
jeudi 16 ..... Don du sang à Jebsheim
vendredi 17 et samedi 18 ..... Nettoyage de l'Eglise
jeudi 23 ..... Assemblée générale des Fleurs d'Automne

<u>Mai 2015</u>

vendredi 1er ..... Marché aux fleurs (8 heures place de l'Eglise)
Fête de la Tarte Flambée
vendredi 8 ..... Marche Gourmande
vendredi 8 ..... Dépôt de gerbe à 9 h (armistice)
vendredi 22 ..... Assemblée générale GJG
Vendredi 29 ..... Assemblée générale des Amis d'Annette

<u>Juin 2015</u>

dimanche 7 ..... Eglise en Fête
Vendredi 19 ..... Assemblée générale du FCG
du 22 au 28 ..... Semaine d'ouverture du Foyer
les 27 et 28 ..... 70ème anniversaire de la libération
Inauguration du sentier de la mémoire

ETAT-CIVIL

Naissances **:**

(déclarées en mairie du 1er septembre 2014 au 23 mars 2015) :

Le 29 septembre 2014....Corentin SUTTER
Le 27 octobre 2014 .....Lionel SIMLER
Le 16 novembre 2014.....Louis SICK
Le 25 novembre 2014.....Julien ARNOUX CHAMPAGNE
Le 1er décembre 2014 ....Olivia SCHUH
Le 3 février 2015 .....Justine THIRION

Mariages :

Aucun mariage n'a été célébré depuis le mois de septembre 2014.

Décès :

Le 27 septembre 2014 ... SCHREIBER Yvonne née SIMLER
Le 21 janvier 2015 ..... JAEGLER Paulette
Le 8 mars 2015 ..... KUNTZ Suzanne née SUHR
Les obsèques Mme Elise Schmitt et M. Georges PEROD ont été célébrées en l'Eglise de Grussenheim.

La doyenne, Mme SCHREIBER Yvette fêtera son 94ème anniversaire le 21 avril 2015.
M. BOSSHARD Alfred, doyen, soufflera ses 92 bougies 29 mai 2015.

PERISCOLAIRE

Les représentants des parents d'élèves ont réalisé un sondage auprès des parents de tous les enfants scolarisés ou qui le seront dans les années à venir. Cette étude montre qu'il y a une forte demande pour ce service.
Des demandes de dérogations arrivent régulièrement en mairie du fait de l'absence de périscolaire. Les assistantes maternelles ont atteint pour la plupart le maximum de capacité d'accueil et ne peuvent pas, de ce fait, proposer de nouvelles places.
Un périscolaire prenant en charge les plus grands, permettrait de libérer des places chez les assistantes maternelles pour les plus petits.
L'existence d'un périscolaire simplifierait l'organisation des TAP.
Compte tenu de tous ces éléments, le conseil municipal a décidé de mettre en place un accueil périscolaire avec restauration à la rentrée 2015.
L'organisation de ce service se fera en coordination avec la jeunesse du Ried Brun. Les modalités pratiques et de faisabilité sont encore à définir.

Une réunion d'information pour les parents concernés, ainsi que les assistantes maternelles est prévue le Lundi 30 mars 2015 à 20h au Foyer.

TAP

Depuis Septembre, les Temps d'Activités Périéducatives, continuent d'être assurés à l'école de Grussenheim. Ils répondent à la demande et prennent en charge les enfants qui ne peuvent être recherchés par leurs parents à la sortie de l'école à 15 h 15.
Les activités proposées aux enfants sont variées. Huit enfants sont inscrits en moyenne. Ce petit nombre permet d'offrir une ambiance familiale qui fait que l'enfant s'y sente bien et bénéficie d'un moment calme.

Par contre, le petit nombre avec une grande amplitude des âges limite l'offre des activités qui peuvent être proposées.
Les TAP sont organisés administrativement et financièrement par la jeunesse du Ried Brun.
Pour la période de mars et avril, c'est la commune qui a pris en charge l'organisation pratique des activités avec des animateurs volontaires du village.

LES PROJETS

ACCESSIBILITE

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers, quelque soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. Partant du constat que ce délai ne pourra être respecté par de nombreuses collectivités, le gouvernement a pris une ordonnance le 26 septembre 2014 qui accorde des délais supplémentaires au vu d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanctions pénales et financières. Le dépôt d'un Ad'AP donnera à la commune un délai supplémentaire de 3 ans pour réaliser les travaux nécessaires.

Grussenheim est principalement concerné par ces dispositifs pour les bâtiments de l'école et de la mairie. Ces deux bâtiments ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité. Les mettre aux normes demandera un très lourd investissement à la commune.

Nous mettons à profit les mois à venir pour réfléchir et proposer une programmation chiffrée des travaux nécessaires sous forme d'un Ad'AP.

INTERCOMMUNALITE

En 2015 nous avons à faire le choix pour notre avenir en ce qui concerne l'intercommunalité. Ce dossier a connu un certain nombre de rebondissements. La situation de Grussenheim n'est pas conforme à la loi de décembre 2010 du fait de la discontinuité territoriale. En 2012, la préfecture n'avait pas imposé une mise en conformité de notre situation parce que la communauté de communes du Ried Brun, de manière solidaire, avait engagé des négociations pour fusionner avec la CAC. Aujourd'hui, avec la loi NOTRe qui va être adoptée prochainement par les députés, la situation a changé. Avec le seuil des 20 000 habitants minimum pour les intercommunalités, le Ried Brun ne peut plus rester isolé. M. Gilbert Meyer, Président de la CAC, ne veut plus de fusion. Il propose une adhésion individuelle aux communes. Dans ces conditions, Grussenheim peut se poser légitimement la question du choix : intégrer la CAC avec les communes du Ried Brun ou rejoindre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Une réflexion est en cours. Le conseil municipal est dans l'attente d'éléments concrets et chiffrés pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause. Une réunion publique d'information sera organisée le moment venu.

PLU

Un autre chantier important concernera la révision de notre PLU. En effet, la loi oblige les communes à se mettre en conformité avec la loi Grenelle avant le 1er janvier 2016 ou au moins à démarrer la procédure de révision. Nous avons réalisé en 2008 la transformation de notre POS en PLU, pour répondre à une demande de possibilités de construction des propriétaires et de développement de la commune. Ce dossier a généré un coût important pour la commune. Des zones AU (zones à urbaniser) ont été définies. Elles devaient permettre des projets de constructions. Malheureusement, à ce jour aucun projet n'a pu se réaliser du fait de blocages de certains propriétaires de parcelles.

Se mettre en conformité avec la loi Grenelle veut dire en particulier ajouter un volet environnemental plus contraignant et avoir une gestion plus économe dans la consommation de l'espace. En pratique, pour respecter les prescriptions de la loi Grenelle les services de l'Etat vont nous demander de réduire la surface des zones prévues pour l'urbanisation future. Ce sera un dossier difficile qui demandera des arbitrages délicats. Nous allons lancer un appel d'offre pour choisir un prestataire qui réalisera ce travail. Nous organiserons une réunion publique pour présenter les propositions faites par le conseil municipal dans le cadre du travail de révision.

CHEMIN DU MAUCHEN

Lors de la réunion du 10 février 2015, il a été décidé de réaliser des travaux d'aménagement du chemin du Mauchen pour un montant prévisionnel de 192 000 € HT. Une subvention départementale de 28 276 € au titre du programme 2015 des "Projets d'Intérêt Local" a été allouée à la commune pour ces travaux. Par délibération du 24 mars 2015, il a été décidé d'aménager les chemins ruraux "nord-sud " et "sud-nord" sur une longueur de 50 mètres et une largeur de 3 mètres et le chemin "ouest-est" sur une longueur de 30 mètres et de 3 mètres de large. Une demande de subvention pour l'aménagement des chemins ruraux dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été sollicitée.

BUDGET 2015

Le budget primitif 2015 a été voté pour un montant de 958 028,63 € comme suit :

⇒ section de fonctionnement : 431 493,76 €

⇒ Section d'investissement : 526 534,87 €

Afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et pour permettre la continuité des projets, le conseil municipal a décidé, lors de sa réunion du 24 mars 2015, d'augmenter les taux des taxes de 1 % (la dernière augmentation date de 2011). Ainsi, les taux 2015 seront les suivants :

⇒ Taxe d'habitation ..... 8,77 % (8,68 % en 2014)

⇒ Taxe foncière sur le bâti .....6,91 % (6,84 % en 2014)

⇒ Taxe foncière sur le non-bâti .....30,99 % (30,68 % en 2014)

⇒ CFE .....12,42 % (12,30 % en 2014)

BALADE THERMIQUE

Ecole

Mairie

L'Espace Info Energie Rhin-Ried et la Mairie de Grussenheim, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, avait organisé une balade thermique le 12 février 2015.

L'objectif de la manifestation consistait à identifier au moyen d'une caméra thermique (infrarouge) les forces et faiblesses des habitations. Ponts thermiques, tassements d'isolants et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations que la caméra thermique a détectées lors de cette balade. Le conseiller a expliqué au public les images prises au fur et à mesure de la balade dans la commune. La soirée s'est poursuivie au Foyer avec la restitution de certains clichés commentés par le conseiller info énergie, puis une présentation des techniques et des aides financières existantes pour la rénovation énergétique.

Espace Info Energie Rhin-Ried

03 89 72 47 93 ou eie.rhin-ried@paysdebrisach.fr 4, rue de l'Arsenal 68600 Neuf-Brisach

CHASSE

La chasse communale a été louée pour une nouvelle période de neuf années, soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Le lot n° 1 d'une surface totale de 400 hectares dont 277 hectares de surface boisée (côté est de la route départementale) a été relouée dans le cadre d'une convention de gré à gré signée avec M. Dages Erwin pour un montant de 6000 € par an.

Le lot n°2 d'une surface totale de 300 hectares dont 16 hectares de surface boisée (côté ouest de la route départementale) a été mis en location par adjudication. Une première adjudication qui a eu lieu le 17 janvier 2015 a été infructueuse. Le 14 mars 2015, un seconde adjudication s'est déroulée et le lot de chasse a été attribué à la Société Cynégétique du Ried pour un montant annuel de 4000 €.

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

Mairie
25 grand'rue - 68320 GRUSSENHEIM
☏ 03 89 71 62 47 🖷 03 89 71 67 54
Internet : www.grussenheim.fr
Messagerie : mairie@grussenheim.fr